



COMMUNE DE BIÈVRE



Programme Communal de Développement Rural

Résumé

Novembre 2023



Le programme communal de développement rural de Bièvre est un outil territorial visant à améliorer les conditions de vie des habitants au sein de la commune. La consultation de la population a débuté en septembre 2020 et la CLDR a approuvé le dossier finalisé le 14 novembre 2023. Ci-dessous sont synthétisées dans leurs chapitres respectifs les 6 parties du dossier.

1. Analyse socio-économique de la Commune de Bièvre

1.1. Aperçu géographique

Située à l'extrême sud-est de la province de Namur, la commune de Bièvre appartient à l'arrondissement administratif de Dinant. Le territoire s'étend sur 10 965 hectares et compte 3 471 habitants (01/01/2023).

Bièvre est issue de la fusion de six communes : Bièvre, Graide (Graide et Graide-Station), Naomé, Oizy (Oizy, Baillamont, Cornimont, Gros-Fays et Six-Planes) et Monceau-en-Ardenne (Monceau-en-Ardenne, Petit-Fays et Bellefontaine). Elle est bordée par les communes de Gedinne, Daverdisse, Paliseul, Bouillon et Vresse-sur-Semois.

Frontalière avec la province de Luxembourg et à deux pas de la France, elle est située à proximité de pôles plus importants comme Beauraing, Bouillon ou Bertrix. Ces derniers sont accessibles via la N95, seul axe routier d'importance sur le territoire ou par la ligne de train L166.

Très rurale, la commune de Bièvre est au centre du Parc naturel de l'Ardenne Méridionale et possède une densité de population de 31,65 hab/km². La surface agricole utile représente 22,5% et la forêt 65,4% du territoire.

1.2. L'environnement physique, naturel et paysager

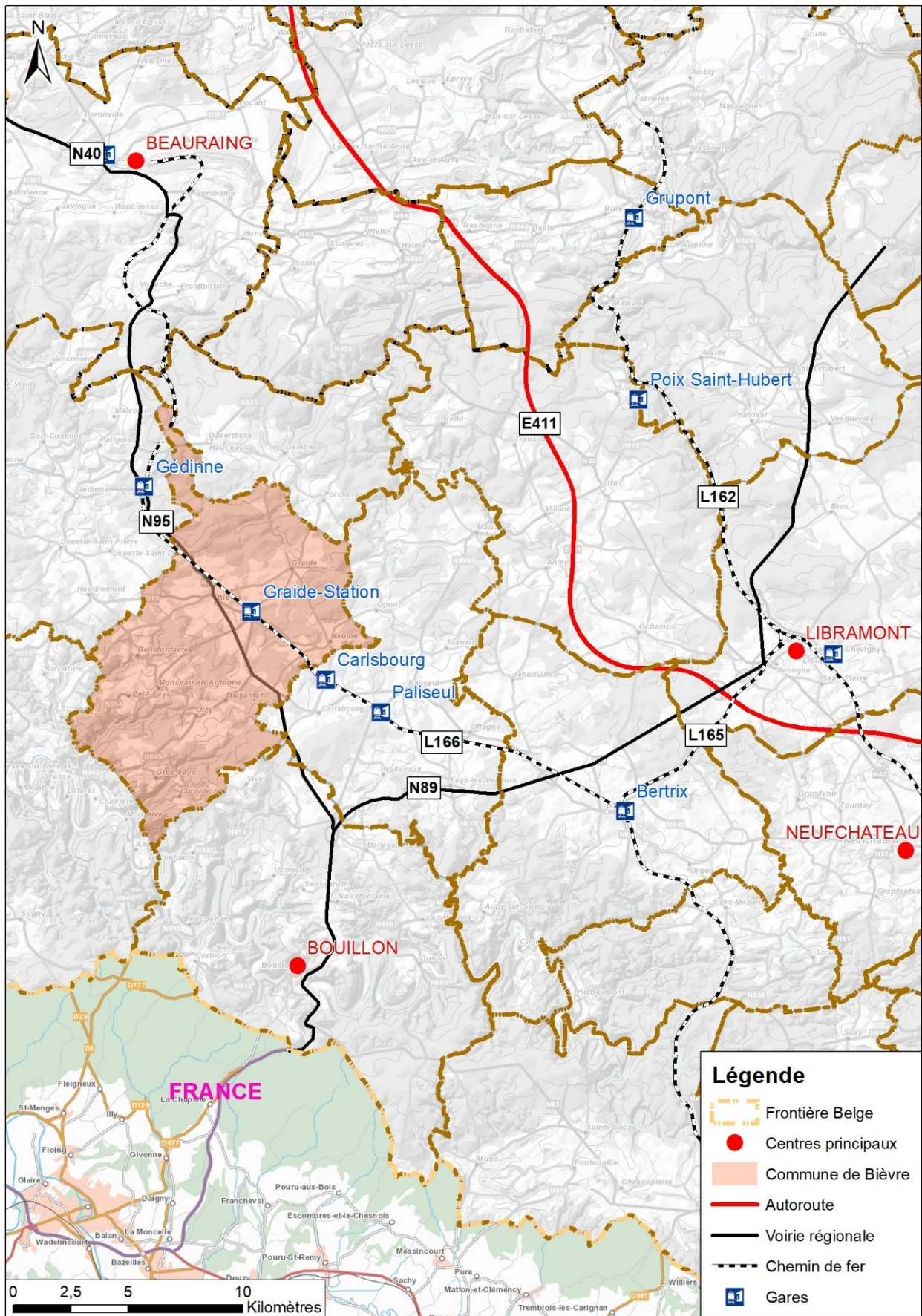
La commune de Bièvre appartient à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale.

Son environnement physique et paysager est caractérisé par 2 grandes zones hydrographiques. À l'exception de 120 hectares appartenant au bassin de la Houille, Bièvre se partage entre le bassin versant de la Lesse au nord (40 % du territoire) et le bassin versant de la Semois au sud (60 % du territoire). Ces bassins déterminent des reliefs très différents et une occupation du territoire liée : le relief est plus mouvementé à mesure que l'on s'approche de la Semois au sud, la couverture végétale y est plus boisée et les villages sont plus compacts et plus isolés.

Le territoire comprend : 4 sites Natura 2000, 19 SGIB, 3 réserves naturelles agréées, 25 arbres et 2 haies remarquables ; ainsi que plusieurs périmètres d'intérêt paysagers et points de vue remarquables.

De caractère ardennais, les centres villageois sont relativement préservés avec plusieurs monuments et sites classés, tels que la Tour de l'Eglise à Graide, l'Eglise Saint-Hubert à Oizy et la Fontaine Saint-Furcy à Bellefontaine. Le village de Gros-Fays est repris comme l'un des plus beaux villages de Wallonie. Sur les 93 édifices inscrits sur la liste du patrimoine monumental de Belgique, plus de la moitié sont des fermes (ou châteaux-fermes).

La dynamique immobilière est importante avec une disponibilité foncière élevée (32,18%) et une tendance à l'étalement des villages.



1.3. L'économie et l'emploi

Le secteur économique de Bièvre est plutôt favorable avec de bons indicateurs d'emploi, bien qu'ils se soient dégradés depuis 2020. Les entreprises sont au nombre de 379 et concernent principalement deux secteurs d'activité : la construction et l'agriculture / sylviculture / pêche. Par ailleurs, 446 indépendants exercent principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Un peu moins d'un habitant sur trois est salarié.

Bièvre dispose d'un zoning communal, situé le long de la N95 à hauteur du village de Baillamont. Sa superficie de 16,5 ha a récemment été doublée (33,5 ha au total).

La commune dispose de plusieurs structures économiques, à savoir une Agence de Développement Local (ADL), une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) et une Maison de l'Emploi.

Le tourisme à Bièvre se repose essentiellement sur ses circuits de promenades (piétons, VTT) développés par l'Office du tourisme et la valorisation de son patrimoine naturel et bâti. L'offre en logements comprend une grande majorité des gîtes pour un tourisme résidentiel.

Le secteur agricole est encore bien présent avec 53 exploitations en 2021 (dont 5 en agriculture bio). Il n'y a pas d'exploitation maraîchère, la production est presque exclusivement bovine. La filière porcine peut toutefois être pointée (3 226 porcs), ainsi que quelques initiatives de diversification (bière, café, miel...).

Les forêts couvrent 7 169 ha dont 54,8% sont publiques. Sur celles-ci, 95% sont utilisées pour l'exploitation du bois.

1.4. Dynamique sociale et culturelle

La population de Bièvre est en constante augmentation, créant progressivement des enjeux et des besoins nouveaux, notamment au niveau social. Notons par exemple l'intégration des nouveaux habitants, l'accès aux services, l'étalement des villages, ... La pyramide des âges montre une population vieillissante et un départ des jeunes adultes hors du territoire.

Les dynamiques villageoises sont également modifiées par l'arrivée de seconds résidents dans les cœurs de villages et la rénovation des anciennes bâtisses en gîtes.

Les salles de village, au nombre de 8, sont gérées par des comités à l'exception de la salle de Monceau qui a été remise à l'Office du Tourisme.

L'école communale comprend 6 implantations, chacune avec des sections maternelles et primaires.

La commune dispose d'un Plan de Cohésion Sociale pour les années 2020-2025, d'un centre culturel et d'une bibliothèque. Elle propose également divers services : services d'aide à domicile, Résidence Saint-Hubert pour personnes âgées, Université du Troisième Âge, Maisons Communales d'Accueil d'Enfants, Accueil Temps Libre. Une Maison Médicale avec un poste médical de garde est présente.

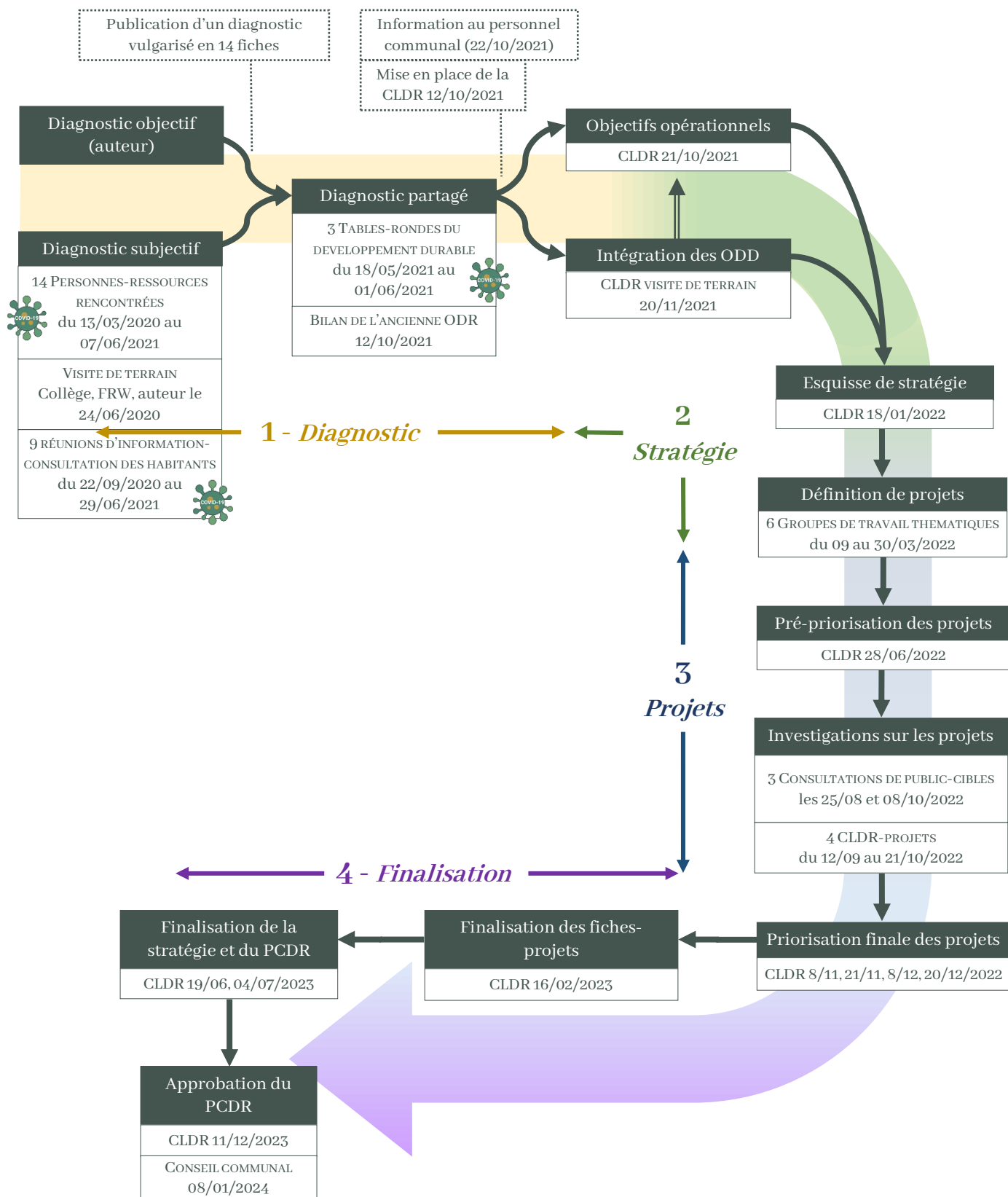
D'un point de vue sportif, par le biais de la RCA « Sports Pour Tous en Centre Ardenne », la commune de Bièvre est associée à celle de Paliseul pour la gestion de la piscine de Carlsbourg et des halls sportifs. Sur le territoire de Bièvre sont présents 4 terrains de football, 4 terrains de tennis, 2 centres équestres et la salle communale La Bounante à Graide qui permet d'organiser différentes activités sportives (gymnastique, tennis de table, etc.)

La commune est également engagée dans divers projet supracommunaux (Sénégal, jumelage européen). A ce titre, elle dispose d'un conseil consultatif pour les affaires européennes. Il assure la gestion des relations et activités induites par le jumelage « Charte des Communes Rurales d'Europe ».

2. La participation citoyenne

L'élaboration de ce PCDR a été accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie qui a coordonné l'ensemble de la démarche participative. Ayant débuté en même temps que la crise du COVID-19, certaines étapes ont été retardées, reportées ou ont dû être adaptées.

2.1. Déroulement des réunions participatives en 4 grandes phases



2.2. Phase de diagnostic

À partir du mois de mars 2020 ; 14 personnes-ressources ont été rencontrées par les agents FRW afin de prendre connaissance du territoire et d'en cerner les principaux enjeux. Une visite de terrain a également été réalisée avec le Collège communal pour visualiser les éléments importants et les projets.

2.2.1. Informations-consultations (IC)

Neuf réunions d'information-consultation ont été organisées dans les villages avec pour objectif de collecter un maximum de regards sur la commune, sans jugement et dans le respect de la parole de chacun. Pour cela, les explications nécessaires sur l'opération de développement rural ont d'abord été fournies, de même que sur le territoire communal.

Le calendrier des réunions a été établi dès l'allègement des règles sanitaires pour le COVID-19, mais celles-ci ont été malheureusement resserrées juste avant la dernière réunion qui n'a finalement pu être tenue qu'en juin 2021. En effet, le choix a été fait par le Collège de tenir toutes les réunions en présentiel, par souci d'équité entre les villages.

Cependant, l'opportunité de s'exprimer numériquement a été offerte via un questionnaire disponible en ligne et en version papier.

Le retour à la population des résultats des IC s'est fait via une synthèse de 2 pages dans le bulletin communal.

Invitation aux habitants de la Commune de Bièvre

CONSULTATIONS VILLAGEOISES

Une Opération de Développement Rural pour construire ensemble l'avenir de notre Commune !

Dates à retenir

22/09 • Bellefontaine Salle Saint-Furcy	8/10 • Oizy / Baillamont Salle de village de Oizy
24/09 • Petit Fays Salle Sainte Barbe	13/10 • Naomé / Mon Idée Salle de village de Naomé
29/09 • Monceau Salle le Timon	20/10 • Graide Salle la Graidelle
6/10 • Six Planes / Gros Fays / Cornimont / La Maltournée Salle de village de Gros-Fays	22/10 • Graide Station Salle Al Bounante
	27/10 • Bièvre Centre culturel

Inscriptions

Pour vous recevoir en toute sécurité, nous vous demandons de vous inscrire par mail ou téléphone.

Fondation Rurale de Wallonie
Alisée Lequeux | Annick Samyn | Juliette Maquet
semois@frw.be - 06344 02 02

RDV à 20h

Méthode utilisée pour les informations-consultations

Présentation du portrait objectif du territoire (sur base de la partie 1 du PCDR)

Cette présentation a été ponctuée de petites questions ciblées qui apportaient un peu de légèreté à ce bloc d'informations.

Consultation axée sur le village

À l'aide de photos du village, les participants soulèvent des réflexions positives ou négatives par rapport à leur village. L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

Consultation axée sur l'ensemble de la commune

Les participants restent à leur table (mesure COVID) et sont invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'actions pour l'ensemble de la commune sur différents grands thèmes. Les thèmes ont été regroupés en 3 blocs : Vivre ensemble, Travailler et entreprendre, Habiter. L'atelier se termine également par une mise en commun en plénière.

2.2.2. Le diagnostic partagé : 3 tables-rondes

Un projet de diagnostic partagé a été réalisé par l'auteur de programme sous la forme d'un tableau AFOM. Celui-ci a été soumis à des personnes-ressources ciblées et aux citoyens en vue de : valider le diagnostic partagé et les enjeux identifiés, ainsi que de définir des grands objectifs, des défis pour le territoire communal. Ces réunions se sont déroulées en visioconférence après assurance que chaque personne intéressée en avait les moyens techniques.



2.2.3. Bilan de l'ancienne ODR

Avant la mise en place de la nouvelle commission, l'ancien groupe a été convié pour réaliser le bilan du PCDR précédent. Cette réunion a été animée au départ d'un tableau reprenant la stratégie et l'état d'avancement de chaque projet d'après le dernier rapport annuel. Le groupe a échangé sur l'avancement des projets, les succès, les causes de non réalisation et les idées à reprendre pour le nouveau PCDR.

2.3. Phase de stratégie

La CLDR a été mise en place le 12/10/2021. Ensuite, en 2 réunions et une visite de la commune, elle a abouti à une stratégie provisoire. Pour ce faire, la CLDR a formulé des objectifs opérationnels que l'auteur a traduit en une ébauche de stratégie. Cette ébauche a alors été évaluée par la CLDR pour sa cohérence avec les objectifs de développement durable.

2.4. Phase de projets

La démarche de définition des projets est passée par une première étape d'ouverture lors des groupes de travail thématiques. Ensuite, un travail progressif de sélection et de précision des projets a été réalisé.

2.4.1. Groupes de travail thématiques

En mars 2022, 6 groupes de travail (GT) thématiques ont été organisés dans le but de formuler des projets et actions adaptés au territoire de Bièvre. La réflexion lors de ces réunions a intégré les pistes de projets déjà identifiées lors des réunions précédentes (réunions villageoises, tables du développement durable...).

Les acteurs du territoire ont été invités pour apporter leur expertise, tandis que les membres de CLDR ont relayé les besoins des citoyens. La mixité des personnes présentes a permis de réaliser des liens entre les thématiques.

Méthode utilisée pour les GT thématiques

Chaque participant a reçu deux documents : la stratégie du PCDR et un mindmap. Le mindmap reprenait toutes les idées de projets ressorties depuis le début du processus de consultation pour la thématique concernée.

En plénière, les documents ont été parcourus progressivement afin de commenter/amender le mindmap et de rechercher des pistes de projets permettant de répondre aux objectifs de la stratégie.

À la fin de chaque rencontre, un tour de table a été proposé où les participants ont voté pour un ou deux projets qu'ils aimeraient vraiment voir se réaliser.

Thématiques traitées : Sécurité routière ; Thématiques environnementales ; Économie/tourisme ; Mobilité ; Forces vives ; Urbanisme, aménagement du territoire et logement.

À partir de cette trame générale, chaque réunion a connu une adaptation de méthode, spécifique au thème et au type ou nombre de participants.

GT sécurité routière, GT mobilité et GT urbanisme, aménagement du territoire et logement : une partie de la réflexion a été réalisée en sous-groupes pour travailler sur cartes afin de pointer certains éléments de manière plus précise.

GT forces vives : L'ensemble des associations présentes sur la commune ont été invitées, ainsi que chaque jeune de 12 à 20 ans. Deux groupes donc ont été constitués : un avec les adultes (plus de 20 ans) et l'autre avec les jeunes. Les animations étaient relativement différentes des autres GT.

2.4.2. Sélection, approfondissement et priorisation des projets

Les GT thématiques ont fourni une liste brute de projets. Ensuite, en concertation, la CLDR, la Commune, l'auteur et la FRW ont peaufiné cette liste. Les étapes suivantes ont été nécessaires :

- **Travail de pré-priorisation** afin de se faire une idée des projets les plus importants aux yeux de la CLDR → travail à domicile de la CLDR, suivi d'une réunion
- **Investigations sur les projets préférés et GT projets**
 - La FRW est allée à la rencontre d'acteurs de terrain directement concernés par ces projets afin de connaître leur vision à ce sujet.
 - Le Collège a été consulté et s'est renseigné sur la faisabilité d'un réseau de chaleur
 - La CLDR a effectué plusieurs visites de terrain dont la Halle de Han à Tintigny et les espaces de convivialité. Elle a également été consultée pour les autres projets.
- **Analyse des projets sur base de critères de sélection** : les membres de la CLDR ont été informés des nouvelles données et ont été invités à revoir (ou non) la priorité qui avait été donnée à chaque projet.
- **Proposition de tableau final de priorisation** des projets par l'auteur et la FRW.
- **Approbation finale de la priorisation** par la CLDR

2.5. Phase de finalisation

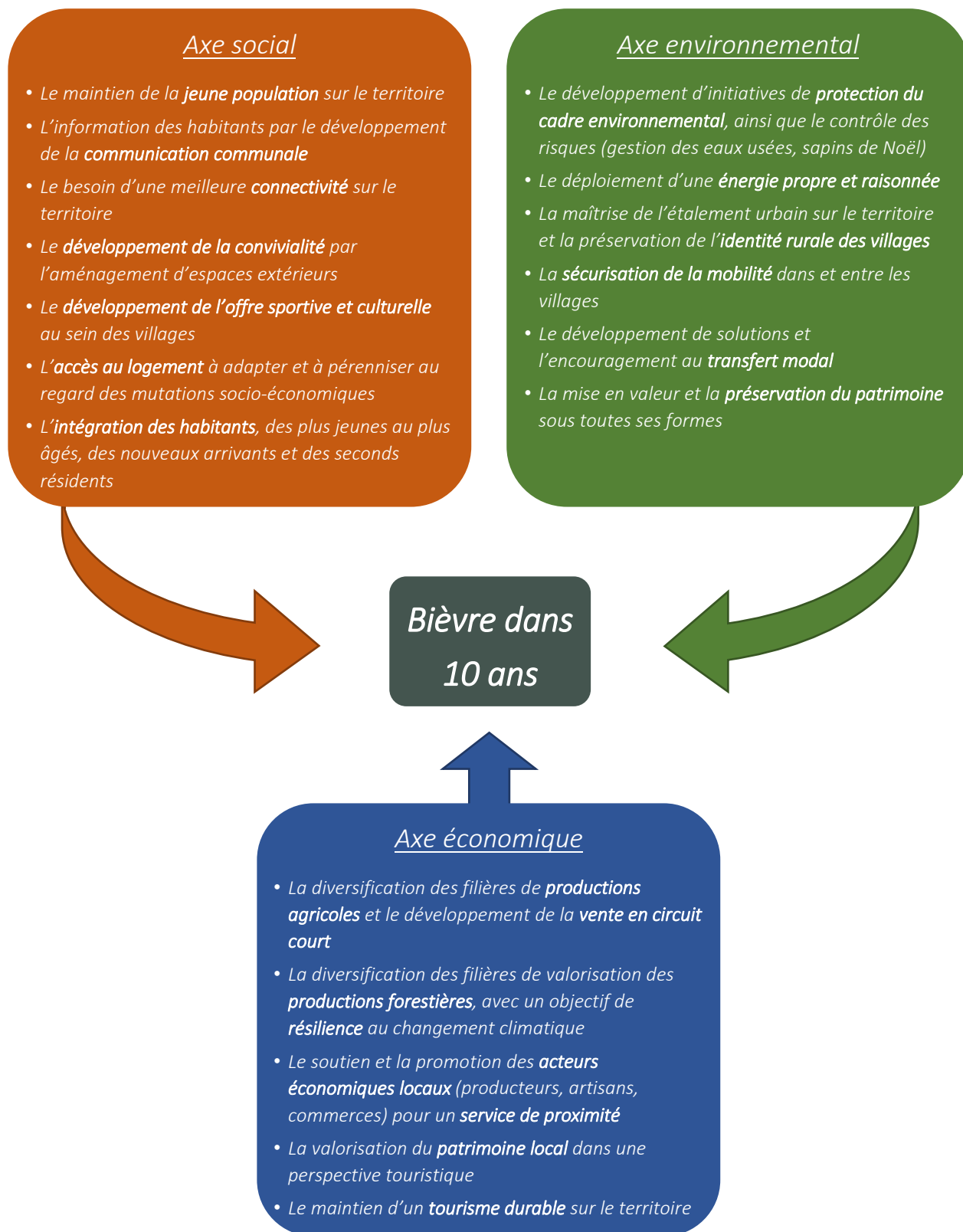
Cette dernière phase de l'élaboration consiste en une révision complète du contenu des projets, mais également de la stratégie et de la prise en compte du développement durable. Il s'agit pour la CLDR de s'assurer d'une cohérence globale et de regarder, avec un peu de recul, si le résultat final du dossier correspond bien aux attentes qui avaient été définies en début de processus.

Ainsi, la FRW a proposé à la CLDR de consacrer trois réunions, aux objectifs suivants :

- **Une relecture complète du premier jet de fiches-projets**. L'objectif est de vérifier si le projet qui avait été imaginé transparaît bien dans le document et si les besoins ont bien été compris par l'auteur.
- **La révision de la stratégie et la définition d'un défi global** pour assurer une cohérence avec les projets retenus et pour vérifier que les intentions de départ sont bien représentées.
- **Une évaluation de l'impact attendu du PCDR au niveau des objectifs de développement durable** pour la comparer à la situation initiale de la commune qui avait été évaluée en tout début de processus.

3. Le diagnostic partagé

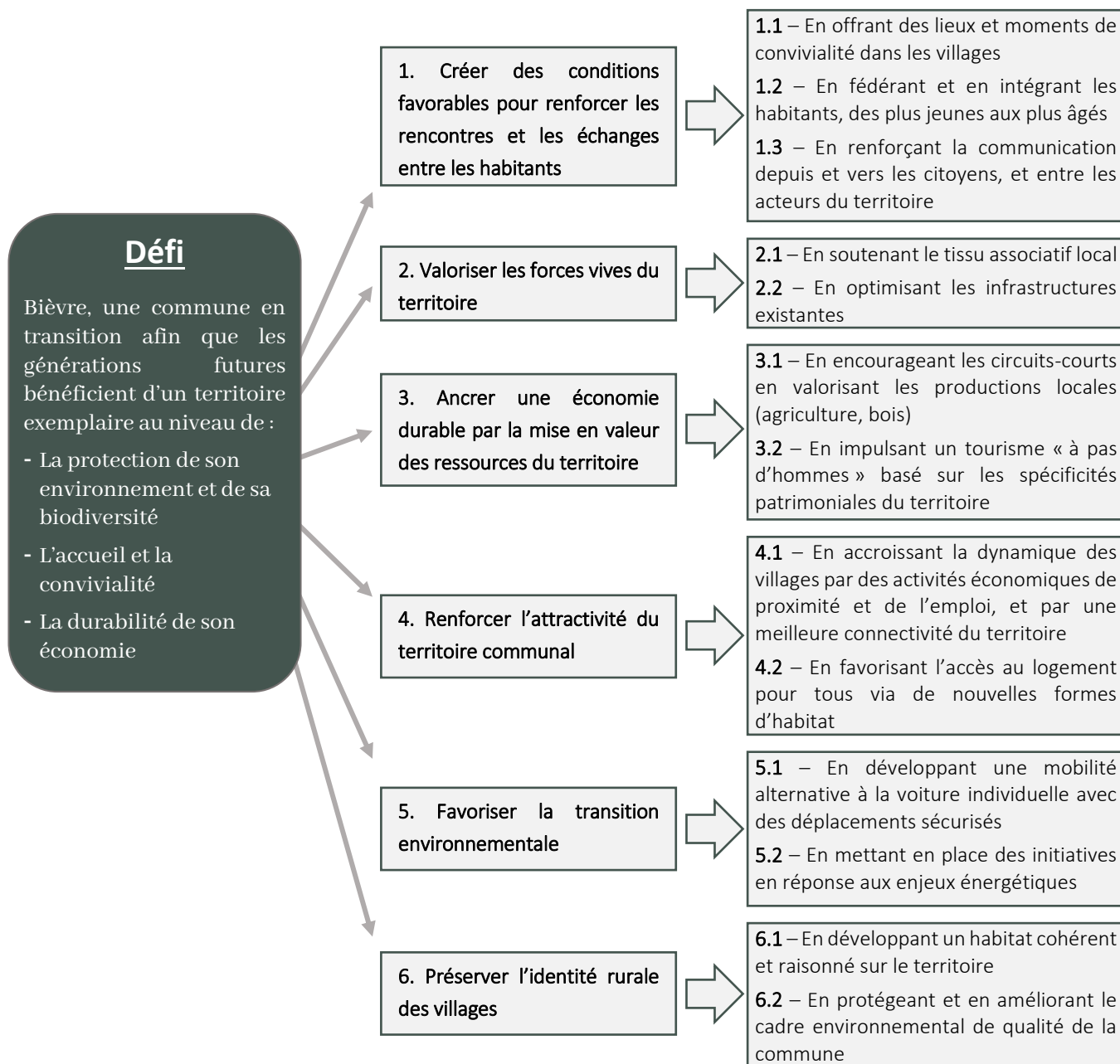
Issu de l'analyse AFOM des informations récoltées lors de la phase de diagnostic, le diagnostic partagé a été soumis aux citoyens et précisé lors des tables-rondes du territoire.



4. Les objectifs de développement

La stratégie du PCDR fournit des objectifs de développement pour le territoire dans les 10 années à venir. Elle se décline en un défi principal, 6 objectifs généraux et 2 à 3 objectifs opérationnels pour chacun. Elle a été évaluée par la CLDR de manière à percevoir son impact potentiel sur le territoire sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

4.1. Vue d'ensemble de la stratégie



4.2. Le défi

La Commune et les citoyens veulent mettre en place des solutions durables et innovantes pour améliorer le quotidien de la collectivité et diminuer son impact sur l'environnement. Pour se faire, un travail sur les 3 axes du développement durable doit être entrepris :

- Renforcer et préserver la biodiversité sur la commune. Le territoire est riche de ce point de vue, le rôle de ses habitants est de préserver cette richesse et de la valoriser.
- Renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants des villages, entre les anciens et les nouveaux habitants et aussi entre les différentes générations. Il est aussi question d'intégrer le développement touristique dans une dynamique d'accueil et de dimension humaine : "un tourisme à pas d'homme".
- Développer une consommation plus locale et créer de l'emploi sur le territoire en intégrant les contraintes sociales et environnementales.

4.3. La stratégie de Bièvre pour les 10 ans à venir

Objectif 1 : Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants

1.1. En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages

Il s'agit de soutenir le tissu social en offrant plus de possibilités de rencontres entre les citoyens, par des aménagements adaptés à tous les publics.

1.2. En fédérant et en intégrant les habitants, des plus jeunes aux plus âgés

Cet objectif vise à soutenir les associations et toute initiative qui permet de renforcer l'identité biévroise et l'intégration de tous les publics dans les villages.

1.3. En renforçant la communication depuis et vers les citoyens, et entre les acteurs du territoire

Il s'agit de renforcer la communication et l'écoute entre les citoyens, les associations et la Commune, dans toutes les directions.

Objectif 2 : Valoriser les forces vives du territoire

2.1. En soutenant le tissu associatif local

Il s'agit de prendre soin du bénévolat sur le territoire en identifiant des moyens de soutien et en créant un réseau des forces-vives du territoire.

2.2. En optimisant les infrastructures existantes

Il s'agit de permettre une offre sportive, culturelle et de loisir au sein-même des villages par l'amélioration ou l'optimisation de l'usage des infrastructures existantes de manière à répondre aux besoins actuels et à venir de la population.

Objectif 3 : Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire

3.1. En encourageant les circuits courts en valorisant les productions locales (agriculture, bois)

Il s'agira de valoriser les producteurs et artisans locaux, favoriser les produits locaux et les circuits-courts alimentaires, et relocaliser la filière bois afin de soutenir l'économie locale et de tendre vers une économie durable, respectueuse de l'environnement et alternative.

3.2. En impulsant un tourisme « à pas d'homme » basé sur les spécificités patrimoniales du territoire

Cet objectif vise à soutenir un développement touristique respectueux du cadre de vie, qui valorise le patrimoine sous toutes ses formes. Le développement touristique sera également profitable aux habitants, qui pourront s'enrichir de cette valorisation.

Objectif 4 : Renforcer l'attractivité du territoire communal

4.1. En accroissant la dynamique des villages par des activités économiques de proximité et de l'emploi, et par une meilleure connectivité du territoire

Cet objectif vise à renforcer l'attractivité des villages du point de vue économique ; c'est-à-dire de maintenir une activité commerciale et de production au sein des villages. Cela passe par la mise à disposition de lieux avec une bonne connectivité permettant aux indépendants d'avoir accès à une couverture internet et téléphonique suffisante lorsqu'ils travaillent.

4.2. En favorisant l'accès au logement pour tous via de nouvelles formes d'habitat

L'objectif consiste à renforcer et ajuster l'offre en logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle, future et pour maintenir la jeune population sur le territoire.

Objectif 5 : Favoriser la transition environnementale

5.1. En développant une mobilité alternative à la voiture individuelle avec des déplacements sécurisés

L'objectif consiste à proposer d'autres moyens de transport aux habitants de la commune en développant des initiatives et des liaisons de mobilité douce, en toute sécurité.

5.2. En mettant en place des initiatives en réponse aux enjeux énergétiques

L'objectif est de permettre à la Commune de progresser vers une certaine autonomie énergétique. Il consistera en des mesures de production d'énergie verte comme la mise en place d'installations de biomasse-énergie (à partir de déchets locaux tels que le bois des tailles ou encore les déchets agricoles) et des mesures d'économie d'énergie par la rénovation des salles de village et l'installation de bornes de recharge électriques.

Objectif 6 : Préserver l'identité rurale des villages

6.1. En développant un habitat cohérent et raisonné sur le territoire

L'objectif consiste à préserver l'identité rurale des villages en maîtrisant l'étalement urbain. Il s'agit également de préserver le patrimoine, rénover et donner de nouvelles fonctions aux bâtiments à l'architecture ancienne.

6.2. En protégeant et en améliorant le cadre environnemental de qualité de la commune

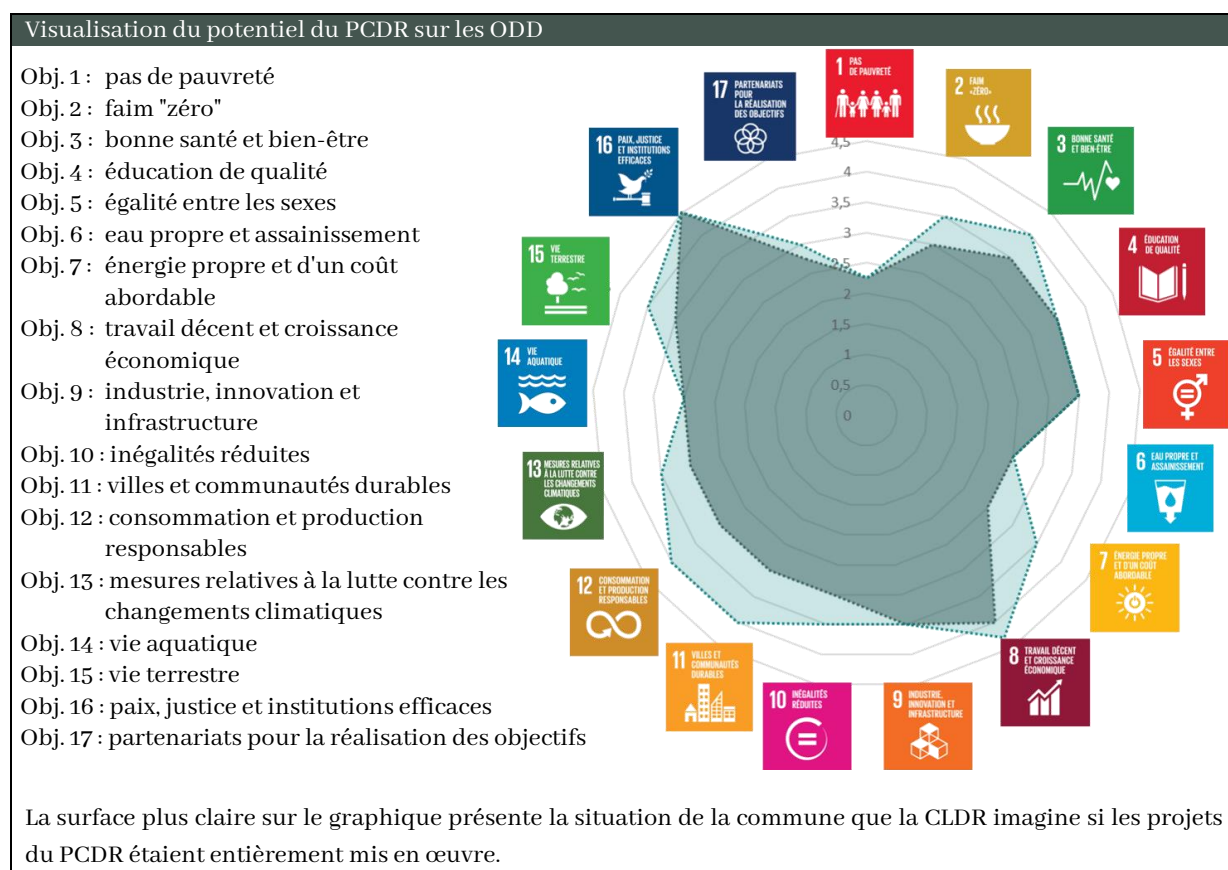
L'objectif consiste à maintenir le cadre environnemental et paysager de qualité, et à augmenter la place de la nature dans les villages.

4.4. Impact du PCDR au niveau du développement durable

En tout début d'élaboration, juste après la phase de diagnostic, il avait été demandé à la CLDR de faire le point sur l'état des ODD (objectifs de développement durable) pour le territoire communal. Cette évaluation avait mis en évidence les points forts et faibles du territoire.

En fin d'élaboration, lors de la réunion du 04/07/2023, il a alors été demandé à la CLDR d'imaginer le potentiel du PCDR. Si celui-ci était mis en œuvre en entier, les ODD auraient-ils de meilleurs scores ?

En l'absence de données chiffrées officielles, cette démarche se veut subjective. Elle n'en est cependant pas moins intéressante, car elle fournit une vue de la perception des habitants sur leur territoire.



5. Les projets

Un total de 32 projets a été identifié afin d'atteindre les objectifs du PCDR. Ils se déclinent en 21 projets (matériels) et 11 actions (immatérielles).

Lot 1	M-1.01 : Aménagement du cœur de village de Petit-Fays M-1.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 1 M-1.03 : Aménagement des entrées de village M-1.04 : Création de logements tremplins à Oizy M-1.05 : Création de logements tremplins à Naomé M-1.06 : Rénovation énergétique des maisons de village I-1.01 : Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat I-1.02 : Dénomination des rues et révision de la numérotation des maisons à Gros-Fays, Cornimont et Six-Planes I-1.03 : Développer des initiatives de mobilité alternative I-1.04 : Mise en place d'actions de soutien et de valorisation des associations I-1.05 : Soutien pour le développement d'une activité de maraîchage I-1.06 : Mise en place d'action en faveur de la biodiversité et de l'eau
Lot 2	M-2.01 : Création d'une halle multiservices M-2.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 2 M-2.03 : Aménagement des abords et mise en valeur de la chapelle Notre-Dame de la Scaïre M-2.04 : Aménagement d'un espace convivial près de la chapelle à Six-Planes M-2.05 : Aménagement de la salle de Graide-Station en maison de village et création d'un espace de convivialité M-2.06 : Aménagement d'un espace de convivialité intergénérationnel à Bièvre M-2.07 : Aménagement de la placette de Baillamont en une zone de convivialité M-2.08 : Aménagement des abords de la maison de village de Gros-Fays M-2.09 : Création d'un réseau de chaleur bois/énergie I-2.01 : Mise en place d'une production de biogaz I-2.02 : Aménagement d'une parcelle forestière laboratoire I-2.03 : Création de logements pour nuitées simples I-2.04 : Création d'outils de mise en valeur du patrimoine I-2.05 : Réalisation d'un schéma de développement communal
Lot 3	M-3.01 : Aménagement de l'étage de la maison de village de Bellefontaine et de ses abords M-3.02 : Création d'un espace d'accueil à Graide-Station M-3.03 : Aménagement de l'espace autour de la maison communale en zone de convivialité à Bièvre M-3.04 : Réaffectation et rénovation de l'ancien contrôle technique à Bièvre M-3.05 : Réaffectation et rénovation de l'ancien home à Bièvre M-3.06 : Réaffectation et rénovation de l'ancienne buvette de foot à Bièvre I-3.01 : Installation de mobilier public sur les promenades et dans les villages

5.1. Les projets du lot 1

5.1.1. Aménagement du cœur de village de Petit-Fays

Il s'agit du premier projet du PCDR de Bièvre, il fera l'objet de la 1^{ère} demande de convention. Ce projet illustre la forte demande en espaces de convivialité sur le territoire. Il vise à créer une véritable place de village. En effet, les villages ardennais disposent rarement d'un espace ouvert en leur centre, pouvant faire office de place, de lieu de rencontre.

La place de Petit-Fays constitue un carrefour où une rue principale se divise en 3. Ce carrefour est bordé d'un petit parking et de la salle de village. Les 3 rues rejoignent une route régionale (N914) de transit qui coupe le village en 2, créant des traversées dangereuses notamment pour les élèves de l'école qui se rendent à la salle de village le temps de midi et pour les usagers du bus et de l'église.

Sur la place se trouvent un abreuvoir circulaire, des bulles à verres et une bulle à vêtements.

Vues de la situation actuelle



Vue générale de la place



Vue depuis la salle de village



Vue de la place depuis la rue à l'est de l'église



Vue sur la salle village depuis la rue "La Strée"



Carrefour allant vers l'école



Carrefour du parvis de l'église

Objectifs

Le projet consiste à réaménager le centre du village en un véritable cœur de village sécurisé, convivial, vert et axé sur la mobilité douce. Pour ce faire, il faudra :

- Créer un espace de convivialité autour de l'abreuvoir circulaire.
- Créer des cheminements lents reliant les différents pôles et végétaliser au maximum les espaces.
- Recréer une zone d'attractivité à l'arrière de la maison de village (plaine de jeux, végétation, ...).
- Réorganiser le parking et mettre un revêtement drainant.
- Valoriser l'histoire du passé en mettant en valeur la souche de l'arbre à l'arrière de l'église.
- Repenser la mobilité.
 - Revoir la sécurité au niveau de la route régionale en aménageant une zone de ralentissement.
 - La rue La Strée sera mise en cul de sac ou en sens unique.
 - La ruelle côté est de l'église sera totalement fermée aux véhicules à moteur. Elle deviendra une voie lente avec de l'équipement pour différentes générations.
 - Le parvis de l'église et le côté ouest seront pavés avec ajout de 3 places de parking.
 - Un léger dévoiement de voirie (via des potelets à mémoire de forme) sera réalisé à l'intersection de la nationale et de la rue "La Nowe" afin de sécuriser l'abri bus et de diminuer la vitesse par un léger dévoiement.

Vue du projet



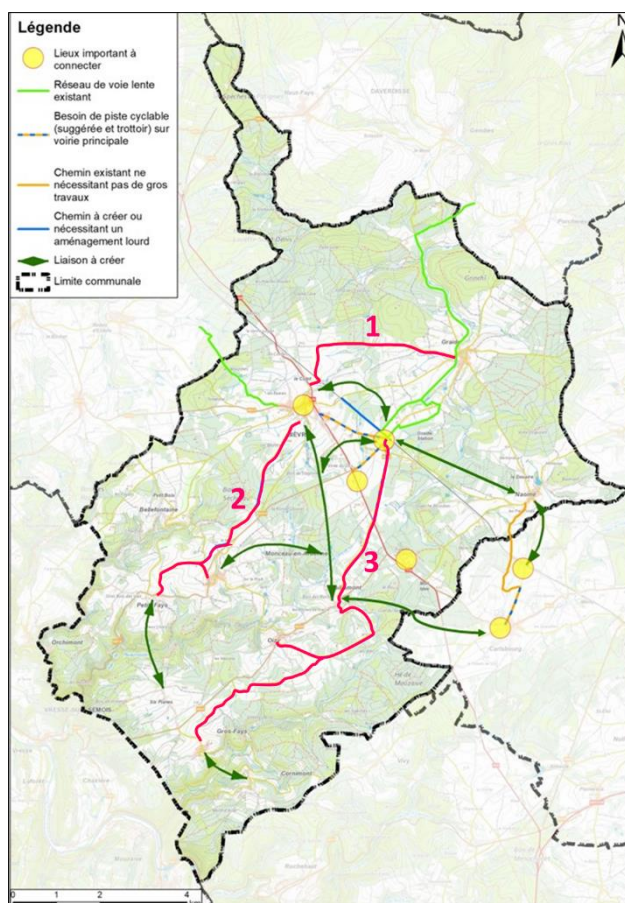
Mobilier:

	Tables de piques niques
	Bancs
	Corbeilles
	Abri Bus
	Potelets à mémoire de forme
	Boîtier électrique
	Bulles à verre (déplacées)

Végétaux:

	Arbres HT existants
	Vestige de "l'arbre de Jean"
	Arbres à planter
	Haies feuillues hautes
	Massifs bas
	Pelouses

5.1.2. Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 1



Le projet vise à créer un véritable réseau de voies lentes qui permette aux villageois de se rendre aux commerces, à la gare ou dans les autres villages.

Pour ce faire la CLDR a identifié 3 tronçons réalisables sans nécessiter des travaux trop conséquents et qui complètent les aménagements engagés via les subsides PIMACI.

Dans un second temps, un projet visant à compléter les connexions inter-villages est proposé en lot 2. Ces connexions nécessiteront un travail plus conséquent de recherche d'itinéraires et de travaux.

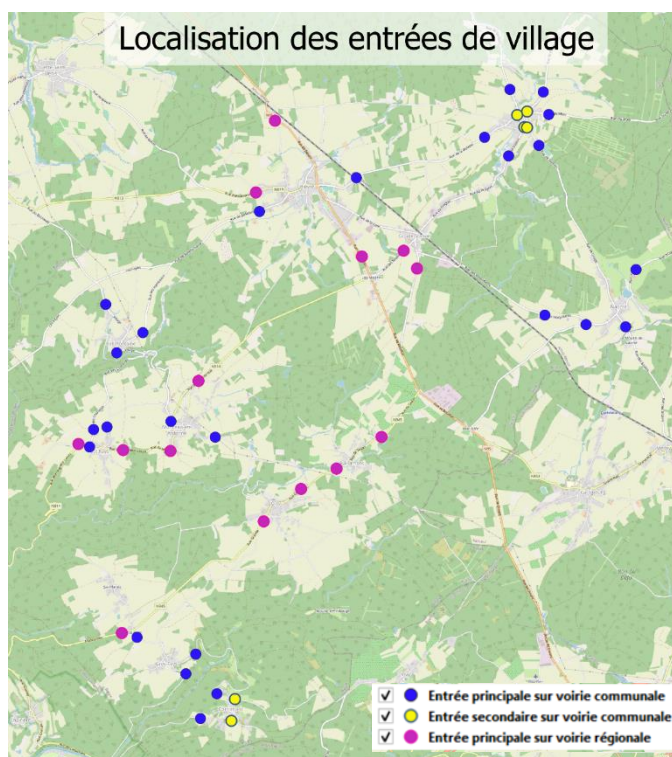
Tronçons compris dans ce projet :

- 1) Connexion entre Graide et Bièvre (route des éoliennes).
- 2) Connexion entre Bièvre, Monceau-en-Ardenne et Petit-Fays.
- 3) Connexion de la gare à Baillamont, Oizy et Gros-Fays via la rue de Baillamont (N913) et la traversée de la N95.

5.1.3. Aménagement des entrées de village

Ce projet vise à identifier les différentes entrées des villages et à proposer des aménagements, de préférence avec des terre-pleins végétalisés, afin de les mettre en valeur et de les sécuriser. Les aménagements seront propres à chaque village tout en gardant une certaine cohérence au niveau communal. Ils pourront se traduire sous différentes formes telles que des interventions au niveau de la voirie, de ses abords, des plantations, de la signalétique (œuvres d'art, totem, ...). Ces aménagements dépendront du type de voirie, de sa charge en trafic et de son gabarit.

La CLDR a déjà défini les contours du projet et a notamment réfléchi à un « symbole » pour représenter la commune : le castor (emblème figurant sur le blason communal). Ce symbole sera accompagné d'un détail selon les spécificités du village. Un travail plus précis devra au préalable, inventorier, localiser précisément, programmer et budgétiser les aménagements nécessaires. Chaque entrée sera réfléchie selon l'importance qu'on lui donne.



5.1.4. Création de logements tremplins à Oizy

5.1.5. Création de logements tremplins à Naomé

Ces deux projets sont similaires. Il s'agit de bâtiments communaux, destinés à du logement et actuellement non occupés.

Au vu de la situation socio-économique de la commune et de la dynamique immobilière, la création de petits logements à prix abordable apportera une réponse intéressante, notamment au public jeune. Les deux bâtiments pourront être divisés en 3 logements chacun et alloués à des ménages sous des conditions à préciser avec la CLDR et la Commune.



Logement tremplin de Oizy



Logement tremplin de Naomé

Un logement « tremplin » se définit comme un logement à loyer abordable, loué prioritairement à de jeunes ménages. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune endéans un laps de temps défini par convention. Notons ici que les critères d'attribution des logements (âge, revenus, composition du ménage), le montant du loyer et la part à reverser en cas d'installation sur la commune devront être définis ; le public cible peut changer pour répondre aux besoins présents lors de l'activation de la fiche.

5.1.6. Rénovation énergétique des maisons de village

La Commune de Bièvre dispose de nombreuses salles de village, mais certaines deviennent vétustes ou du moins sont trop ancienne que pour avoir été correctement isolées. Au-delà de l'impact environnemental du manque d'isolation, les comités de villages subissent le surcoût du chauffage, alors que la situation du bénévolat est déjà compliquée. Le projet a donc pour objet la rénovation énergétique des salles de villages et notamment celles de Gros-Fays, Monceau, Naomé, Petit-Fays et le centre culturel.

5.2. Les actions du lot 1

5.2.1. Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat

En lien avec les projets de création de logements tremplins, la CLDR a souhaité prendre du temps pour apporter une analyse prospective aux futures conditions socio-économiques. Elle souhaite explorer différentes formes d'habitat et éventuellement les promouvoir (logements kangourou, habitat léger, colocations de tous types, ...).

5.2.2. Dénomination des rues et révision de la numérotation des maisons à Gros-Fays, Cornimont et Six-Planes

Trois villages de la commune de Bièvre ne disposent pas de noms de rue ou de numéros cohérents. Cela pose des soucis notamment vis-à-vis des services de secours et des livreurs. Le projet vise donc à rétablir des adresses claires pour tous les habitants.

5.2.3. Développer des initiatives de mobilité alternative

Au-delà de la sécurisation des cheminements pour cyclistes et piétons, les citoyens ont pointé l'importance de sécuriser les routes et de renverser la tendance du « tout à la voiture ». Ainsi, ce projet vise à promouvoir les mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Concrètement, il s'agira de créer une commission mobilité qui initiera toutes sortes d'actions telles que : Organiser des pédbus et vélobus, Faire la promotion du vélo, Organiser des mises à niveau du Code de la route, Proposer des aménagements de sécurité à la Commune, Communiquer sur le covoiturage, Optimiser l'accès au tracé des promenades, Mettre en place un système de vélos électriques partagés, Acquérir et mettre à disposition un bus communal ou un véhicule de covoiturage, ...

5.2.4. Mise en place d'actions de soutien et de valorisation des associations

Il s'agit de mener une série d'actions basées sur les idées émises lors de la rencontre des associations en vue de répondre aux enjeux actuels identifiés : augmenter les échanges entre les associations pour s'entre-aider et collaborer, besoin de coordination au niveau des dates des événements, des projets, échanger des bonnes pratiques, ...

Il s'agira également de créer une plateforme des gestionnaires de salles qui éprouvent parfois des difficultés à maintenir une réelle dynamique. Cette plateforme se penchera notamment sur les aspects suivants : Un calendrier partagé en ligne pour introduire les activités et occupations des salles, des outils pour faciliter la gestion des locations (prix, conditions, tarif nettoyage, tableau de capacité, surfaces, etc.).

5.2.5. Soutien pour le développement d'une activité de maraîchage

Le projet vise à encourager le développement d'une activité de maraîchage en commençant par l'identification des freins à l'installation et à la pérennisation des activités afin de proposer une aide sur mesure. Le soutien pourrait prendre la forme d'un partenariat public-privé, de l'équipement d'un terrain communal, la création de contrats avec les grandes collectivités comme le home et les écoles ou les commerces de détail de la Commune...

Un volet expérimental pourrait être ajouté au projet pour tester différentes techniques de production en climat froid, présentant des gelées tardives et avec un sol peu profond.

5.2.6. Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et de l'eau

L'idée générale de ce projet est de développer une exemplarité communale en matière de gestion de la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, un grand nombre d'actions doivent être entreprises portant sur une palette d'aspects qui sont de l'ordre de la préservation, de la sensibilisation ou encore de l'encouragement aux actions souhaitées. Ce projet pourra s'appuyer sur la plateforme existante d'acteurs en lien avec les subsides BiodiverCité.

6. Synthèse de la participation par la CLDR

Lors de la réunion d'approbation du PCDR, une évaluation du processus a été soumise aux participants. Cette évaluation a révélé un très bel enthousiasme, une satisfaction globale. L'organisation a été pointée comme un point fort, ainsi que l'ambiance agréable. Au niveau des méthodes, l'écoute et le respect sont mis en avant.

La CLDR regrette par contre les redondances dans les réunions, notamment pour informer des personnes qui étaient absentes précédemment. Pour les prochaines années, les membres préféreraient des réunions plus régulières à la place d'un fonctionnement sous la forme de « salves de réunions ».

Pointons quelques conclusions apportées par les citoyens, formulées sous la forme « en tant que membre de la CLDR, je... » :

- J'ai pu me faire une idée du fonctionnement durant ces 3 années déjà passées, je suis **impatiente de voir la suite !** 😊
- J'attends de **voir la réalisation des projets** et lesquels se réaliseront !
- Je suis très heureux de **constater la réaction positive des habitants** envers nos villages pour les rendre aussi accueillants
- Je **suis heureux d'avoir participé** modestement à l'élaboration
- Je **pense pouvoir apporter du changement dans la commune** pour l'environnement, la durabilité économique et la convivialité
- Je **félicite Annick et Alisée** pour le bon boulot, leur sourire et bonne humeur et leur talent de médiatrices !

En tant que membre de la CLDR, ... je suis heureux d'avoir participé modestement à l'élaboration,

En tant que membre de la CLDR, ... je félicite Annick et Alisée pour le bon boulot, leur sourire et leur talent de médiatrices.

En tant que membre de la CLDR, ... je suis très heureux de constater la réaction positive des habitants envers nos villages pour les rendre aussi accueillants

En tant que membre

Je pense pouvoir apporter du changement dans la commune pour l'environnement, la durabilité économique et la convivialité. Merci